



DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS  
SOUS PRESSION NUCLÉAIRES

dép-DEP-0550-2007  
ASN-2007-57108

Dijon, le 12 décembre 2007

Monsieur le Président d'AREVA NP  
A l'attention de Mme Levivien  
Tour AREVA  
92084 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**Objet** : Dossier de synthèse de la calotte supérieure de la cuve EPR.

**Réf.** : [1] DS 076 révision B.  
[2] Lettre SG/MFG-dép-DEP-0200-2007 du 21 mai 2007.

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis récemment le document en référence [1] qui s'intitule « *dossier de synthèse de la calotte supérieur (sic) CR/GN* ».

Sur la forme, je note que le corps du texte de ce document comporte une version française et une version anglaise ; cependant, les annexes sont majoritairement en langue anglaise, ce qui est contraire à ma demande formulée dans le courrier en référence [2].

Sur le fond, je note que ce document regroupe les résultats d'essais de recette et complémentaires que vous avez demandés à votre fournisseur Creusot Forge ; cependant, je constate que ce document ne contient aucune démonstration de l'homogénéité de ces résultats dans la calotte.

En l'état actuel, ce document ne peut pas être considéré à part entière comme « dossier de synthèse » de la qualification technique au sens entendu entre nos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'ASN,  
L'Adjoint à la Directrice de la DEP,

Jean-Charles VAN HOECKE